

Mobilisés pour défendre le jardin de ville



«La Côte-Saint-André pour tous», l'association de soutien au groupe d'élus minoritaires, envisage un programme d'actions pour la défense du jardin de ville

Une pétition en ligne, une intervention sur la radio locale... Un an après une première mobilisation pour défendre le jardin de ville, l'association «La Côte-Saint-André pour tous» reprend son bâton de pèlerin. La raison : «L'exposition publique en avril à la mairie sur le projet de révision de l'Avap (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) qui remet sur les rails le projet d'aménagement d'un parking sur le site du jardin de ville», déclare le leader de l'opposition municipale, Jacky Laverdure.

« On s'arrange pour réaliser une promesse de campagne »

Le projet de changement de zonage des secteurs «Place Berlioz-jardin de ville» et «cour et parking du château» était validé le 9 mai dernier en conseil communautaire, l'intercommunalité ayant la compétence en matière de documents d'urbanisme. «Ces secteurs passeraient de zone naturelle protégée non constructible à zone avec possibilité d'aménager des équipements d'intérêts publics, donc des stationnements.» Ce que le groupe refuse : «L'Avap n'est pas là pour prendre en compte le développement économique mais pour protéger le patrimoine culturel et naturel. On

va à l'encontre de ses objectifs». Un projet dont le but serait purement politique : «On s'arrange pour réaliser une promesse de campagne» renchérit Julie Delaballe. Chacun argumentant ensuite sur son inutilité et son coût. «Il est absurde de supprimer le seul espace naturel, lieu de convivialité accessible à tous. Aucune étude n'a été faite sur les besoins en stationnement. Il y a des solutions alternatives qui régleraient 90 % des questions.»

Pour l'ancien maire, les conséquences sociales seraient lamentables : «Nous serions une des premières communes en France à supprimer le seul espace vert en centre ville alors que les autres font la démarche inverse.» Quant à la question de la cour du château où le changement de zonage permettrait de conserver toute l'année le chapiteau du festival Berlioz : «On comprend qu'il faille trouver une solution pour pérenniser le festival mais celle-ci n'est pas adaptée. Elle dénature la seule partie du château correspondant à un vrai patrimoine architectural. Et elle ne répond pas à un besoin.» Un débat que l'équipe élargit au territoire : «C'est une question qui concerne tous les habitants. Pour conserver le rôle de la culture. On est prêt à organiser des actions mais on a besoin de soutien !»

Marie-Françoise RATTIER

Harmoniser les documents d'urbanisme

Pour le maire Joël Gullon, le lancement de la révision de l'Avap a pour premier objectif de mettre en cohérence la carte graphique du PLU (Plan local d'urbanisme) et de l'Avap : «Nous avons constaté une anomalie, il nous faut la corriger et mettre en harmonie les outils juridiques pour pouvoir envisager un projet. Il faut replacer ce projet dans sa globalité. Actuellement, les secteurs concernés ne sont pas aménageables, ne serait-ce que pour y mettre un abribus ou des toilettes. Sur le secteur du jardin de ville et de la place Berlioz,

nous l'avons lancée car tous les jours, des milieux d'élèves et des centaines de gens y passent. Pour le jardin de ville, la modification concerne une bande nord, près de la route, soit environ un quart de sa surface. Pour le secteur du château, il s'agit de pérenniser le festival, de sauver le château et d'y ramener de la vie en utilisant la cour pour des événements. C'est une chance à saisir. Si ce n'est pas concluant, la structure est démontable.»

Pour l'heure, la procédure administrative suit son cours. Après son passage

en commission locale de l'Avap et sa validation par le conseil communautaire qui donne un avis, la demande est transmise à la Commission régionale du patrimoine et des sites, où siège notamment la Direction régionale des affaires culturelles qui a droit de veto. Si elle est acceptée, elle fera l'objet d'une enquête publique, probablement à l'automne. Avant la dernière étape : la validation définitive par le conseil communautaire. Et si elle est rejetée «Il n'y aura pas de projet» conclut le premier édile.

M.-F.R.